



## APPEL A CANDIDATURE Festival de la bière 2024 Installation temporaire d'un stand de restauration **Stand restauration classique ou food-truck**

### Identification de l'appel public à candidatures :

Organisme : Mairie du Luc en Provence, 3 place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

### **FESTIVAL DE LA BIÈRE 2024**



**Date :** 19 octobre 2024

**Nombre de personnes attendues :** 2000 à 3000 personnes

**Lieu de la manifestation :** Parking Daudet (centre-ville) – 83340 LE LUC EN PROVENCE

#### **Objet du titre d'occupation :**

Proposer au public un service de restauration durant la manifestation dite « Festival de la bière 2024 ». Ainsi, l'appel à candidature attribue l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de nourriture sur le Parking Daudet durant la manifestation précitée. L'appel à candidature est uniquement pour la vente sur place de la restauration salée ou sucrée, **les buvettes font l'objet d'un appel à candidature à part.**

Les exposants souhaitant par exemple un stand de buvette et un stand de restauration doivent répondre aux deux candidatures. Si vous êtes retenus sur les deux candidatures les stands seront systématiquement à cotés l'un de l'autre.

### Caractéristiques principales

#### **OUVERTURE DE L'ÉVÈNEMENT AU PUBLIC**

- **Samedi 19 octobre : 11h – 01h00**

- **Public attendu : 2.000 à 3.000 personnes sur la journée**

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement.

Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture du public. Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun article avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation de celle-ci.

---

### *Modules des stands restauration salée classiques et food trucks*

---

#### **Les stands « classiques »**

La parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe sur le parking sur le parking Daudet. Aucun stand classique de restauration ne pourra être implanté en dehors du parking Daudet. Cet emplacement est d'une superficie **de 9 m<sup>2</sup> (3m \* 3m)** elle correspond à un emplacement de stand classique.

#### **Les stands « food-trucks »**

La parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe sur le parking sur le parking Daudet. La taille l'emplacement alloué pour l'ensemble **des food-trucks est de 6m\*4m**. Les annexes sont tolérées tant qu'elles ne dépassent pas la surface allouée par l'organisateur.

---

### *Montage et démontage des stands restauration classiques et food trucks*

---

#### **Le montage des stands classiques**

Le montage des stands classiques se fera impérativement le samedi 19 octobre 2024 entre 08h00 et 11h00. Les stands devront être terminés pour 11h au plus tard

#### **L'installation des food-trucks**

De la même manière, l'installation des véhicules « food-truck » se fera impérativement le samedi 19 octobre 2024 entre 08h00 et 11h00.

**Tous les stands et food truck devront être installés au plus tard le samedi 19 octobre 2024 à 11h pour un début de service effectif**

**Le démontage des stands :**

Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à la désinstallation de leur stand dimanche 20 octobre après 01h du matin.

**Le parking doit être entièrement libéré par les exposants dans la nuit du dimanche 20 octobre au plus tard à 5h du matin.**

---

### *Horaires des livraisons sur site*

---

Les livraisons des denrées et consommables doivent être planifiées uniquement sur les créneaux ci-dessous :

**- Samedi 19 octobre entre 08h et 10h et entre 18h et 20h**

Aucune livraison en véhicule ne doit être planifiée en dehors des plages horaires mentionnées ci-dessus, aucun véhicule ne pourra pénétrer dans la zone au-delà de midi. Les livraisons du soir seront acceptées en limite du pont Gaudin. Les stands devront transporter leurs boissons autrement qu'en véhicule entre ce point de livraison et leur stand. Aucune livraison ne pourra être réceptionnée par l'organisateur en l'absence de l'exposant concerné

---

### *Le Prix*

---

**Redevance** : Les professionnels devront verser une redevance à la Ville du Luc en Provence en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public lors de cet événement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance **s'élève à 100,00 € pour les stands classiques et les food trucks.**

**Aucun dossier ne comportant pas le chèque de redevance pour sa participation ne sera évalué.**

## Caractéristiques des denrées alimentaires proposées à la vente

---

### *Types de denrées*

---

Les professionnels peuvent proposer à la vente tous types de denrées salées et/ou sucrées. Les professionnels doivent respecter toutes les **réglementations** et obligations en matière d'hygiène concernant le stockage et la conservation des aliments utilisés.

---

### *Types de contenants autorisés pour la vente des denrées alimentaires*

---

Les professionnels peuvent utiliser pour la restauration tous types de contenants jetables et recyclables (carton – barquettes en plastique – cornet papier – feuilles alimentaires). **Les contenants en verre sont interdits.** Les plateaux rigides de restauration de type « cafétéria » ne sont acceptés que si le professionnel prend en charge leur enlèvement systématique sur les tables de restauration. L'organisation ne prend pas à sa charge la récupération des nécessaires de service des professionnels.

## Contrainte logistique et réglementaire

---

### *La cuisson*

---

L'utilisation du gaz, friteuse, plancha et tout autre appareil dégageant de la fumée ou ayant une combustion devra être strictement surveillée et répondre aux contraintes techniques et de sécurité en vigueur au moment de l'événement. Ainsi uniquement les appareils permettant la remise en température des aliments sont tolérés : four électrique, bain marie (...).

---

## *Les fluides*

---

**Électricité** : Chaque stand dispose d'un raccordement électrique positionné à l'arrière, il sera marqué au nom du prestataire auquel il est dédié. La puissance totale utilisée par l'exposant ne pourra pas dépasser les 12 KW. Veuillez-vous munir de l'ensemble du matériel dont vous avez besoin pour votre raccordement. Aucune rallonge, multiprise, adaptateur ou tout autre matériel électrique ne pourra être fourni par l'organisateur. Si acceptation de votre candidature, tout le matériel électrique de l'exposant devra être déclaré sur la fiche annexe : "Vos besoins en électricité".

**Eau** : Aucun stand ne sera raccordé en eau, cependant un point d'eau sera disponible et à disposition des exposants.

## *Dossier de candidature*

**Les candidats seront notés sur 10 points selon les critères énoncés ci-dessous :**

**Valeur technique : 10 points**

- **Sous-critère 1** : Nombre de menus proposés (3 points)
- **Sous-critère 2** : Originalité des menus proposés (3 points)
- **Sous-critère 3** : Esthétique du stand (4 points) – Photo fournie par le candidat

Le candidat devra développer l'ensemble des sous-critères afin que la commission d'attribution des places puisse apprécier la prestation globale fournie par l'exposant.

---

## *Attribution des emplacements*

---

Les candidats ayant obtenu les meilleures notes au classement final seront retenus. Le plan d'installation de l'événement sera réalisé en fonction du classement de notation.

---

## *Nombre de places à attribuer*

---

- **Stands de restauration classique salée : 3**
- **Stands de restauration classique sucré : 2**
- **Stand food-truck : 4**

*Le nombre de stands pourra évoluer d'ici le 1 juillet, sans pour autant dépasser 12 stands*

## Documents à fournir et envoi des dossiers

---

### *Les documents à joindre à votre dossier :*

---

- Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise
- Le bulletin de candidature dûment complétée et signée
- Un extrait de Kbis de moins de trois mois
- Une attestation fiscale justifiant de la régularité de la situation fiscale
- Une photo du stand (compte pour 5 points)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile valide
- Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise
- Une note technique synthétique permettant d'évaluer le dossier du candidat selon la grille de notation détaillée.
- Le règlement de la manifestation signé
- **LE REGLEMENT DE LA REDEVANCE PAR CHEQUE A L'ORDRE DE : TRESOR PUBLIC**

---

### *Renseignements supplémentaires*

---

pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires d'occupation, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : [event@mairie-leluc.fr](mailto:event@mairie-leluc.fr)

#### **L'envoi des dossiers**

Les dossiers devront être envoyés par e-mail ou par courrier aux adresses suivantes :

[Event@mairie-leluc.fr](mailto:Event@mairie-leluc.fr) au plus tard **le lundi 1 juillet 2024 à 17h00**

Ou par voie postale à l'adresse ci-dessous :

**Hôtel de ville – Service Culture – 3 place de la Liberté – 83340 LE LUC EN PROVENCE**

Au plus tard **le lundi 1 juillet 2024**, avec en objet : « ***candidature au Festival de la Bière*** »

**Aucun dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.**

## Examens des dossiers

Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituée des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le **mercredi 10 juillet 2024** par e-mail.

**ATTENTION** : Tous les dossiers doivent comporter le chèque de règlement au montant de la redevance proposée par le candidat. Si le candidat est retenu par la commission sa redevance sera encaissée par l'organisateur la semaine avant l'évènement. Si le candidat n'est pas retenu, l'organisateur lui retournera par voie postale le chèque remis lors du dépôt de dossier.

Le service accusera bonne réception de votre dossier de candidature. Si vous n'avez pas de retour de notre part, merci de vous assurer par téléphone au 06 12 89 61 01 de la bonne prise en compte de votre dossier.

**Date de publication du présent avis : Lundi 27 mai 2024**

# BULLETIN DE CANDIDATURE

## RESTAURATION & FOOD TRUCKS

(à retourner avant le 01/07/2024)

NOM		Prénom	
Adresse			
CP		Ville	
Téléphone		Mail	
N° SIRET		N° APE	

### PRODUITS PROPOSES

Produits proposés à la consommation sur place

PRODUITS PROPOSES	PRIX DE VENTE TTC

Happy Hour proposé ?(si oui, préciser l'heure)	
% Réduction proposée ?	

### INFORMATIONS TECHNIQUES

Électricité : Puissance en KW .....(Maximum 12KW par stand)

### CHOIX DES EMPLACEMENTS

Je candidate pour un stand classique 9m<sup>2</sup> (3 x 3m)

Je candidate pour un food-truck 6m x 4m

Taille du véhicule en ml :.....

Type de branchement :.....

#### La redevance s'élève à 100€

(Chèque à l'ordre du trésor public à joindre lors de l'inscription)

J'ai pris connaissance des modalités de candidature qui figurent dans l'appel à candidature et du règlement et m'engage à les respecter.

Fait le : .....

Signature